REGLEMENT RANDONNEE GRAVEL
LA SEINE&MOIS

1. **DEFINITION**

 Le Gravel de la Seine&Mois est une randonnée cycliste sur route et chemins se déroulant au départ du centre Gilbert Martin à Grand Bourgtheroulde le samedi 18 septembre 2027.

 La randonnée se déroule sur route et chemins ouverts à la circulation et aucun classement ne sera donné à l'arrivée. La randonnée est ouverte à tous à partir de l'âge 18 ans.

2. **PARCOURS**

 3 parcours au départ du centre Gilbert Martin à Grand Bourgtheroulde (75km / 115/155km)

3. **AFFICHAGE DU PARCOURS**

 Les parcours seront envoyés à chaque participant sous forme de trace GPX au plus tard la veille de l'épreuve.

 Les parcours ne seront pas fléchés mais téléchargeables sur GPS distribués au plus tard la veille de l'épreuve après les dernières vérifications des parcours.

4. **CODE DE LA ROUTE**

 La randonnée cyclotouriste n'est pas prioritaire. Les participants sont donc tenus de respecter le code de la route.

5. **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

 En tant que cycliste inscrit vous vous engagez à respecter la nature qui vous entoure et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritus sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même pour les déchets biodégradables. En tant que participant vous vous engagez à ramener tous vos déchets et à les déposer dans les poubelles mises à disposition par les organisateurs.

6. **MATERIEL VELO**

 Le participant utilise un vélo de type Gravel ou éventuellement VTT en parfait état de circulation.

 Les Gravels électriques sont autorisés à la seule condition qu'il soit homologués conformément avec les règles en vigueur.

 PROTECTIONS : le port d'un casque à coque rigide est fortement recommandé.

7. **RAVITAILLEMENT**

 Le parcours s'effectuant en toute autonomie aucun ravitaillement ne sera fourni sur le parcours. Un road book numérique vous sera envoyé avant l'épreuve avec les différents points d'eau et liste de divers commerces disponibles sur le parcours pour vous ravitailler.

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à la randonnée il faut rassembler les conditions suivantes :

- Avoir plus de 18 ans le jour de l'épreuve.
- Chaque participant atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité
- Posséder une assurance responsabilité civile
- Être à jour de ses règlements
- Accepter le présent règlement

9. L'INSCRIPTION DONNE DROIT

- Au pot d'accueil
- Collation à l'arrivée
- A la trace GPS des parcours
- A l'assistance technique et rapatriement au départ en cas de d'abandon sur casse
- A une plaque de cadre numérotée
- A un cadeau made in Normandie
- Road Book numérique retraçant les points remarquables à ne pas rater

10. DROIT A L'IMAGE

En acceptant le présent règlement, le participant quel que soit son âge, autorise l'organisateur et les médias à « utiliser » son image (photos ou vidéos) pour sa communication.

11. COMPORTEMENT, DISCIPLINE ET SECURITE

Le participant s'engage à respecter le règlement de la Seine&Mois, il s'engage à respecter le code de la route et l'environnement (cf paragraphe 5) et à se soumettre aux injonctions des organisateurs ou des autorités locales.

12. DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription est personnelle. Elle ne peut être ni échangée ni cédée.
Cette inscription donne droit à l'attribution nominative et chronologique d'un numéro de plaque de guidon. Toute personne rétrocédant sa plaque de guidon et son inscription à une tierce personne sera tenue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué sur la randonnée cycliste. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure le participant à la randonnée. La plaque de guidon devra être accrochée au vélo et être visible des organisateurs.

En cas d'annulation de participation de votre part, les frais de gestion du site d'engagement resteront à votre charge.

En cas d'annulation 1 mois avant la date de l'épreuve aucun remboursement ne sera effectué.

Tarifs : 12€ pour les licenciés FFCT et 15€ pour les non licenciés.
Lors de votre inscription, vous pourrez de façon optionnelle réserver votre sandwich et pâtisserie avec un complément de 8€.

13. ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit à une assurance responsabilité civile. Cette assurance garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

Accident corporel : Il appartient au participant de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle d'accident couvrant les éventuels frais. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type de randonnée. Dans le cas contraire il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire l'assurance adaptée proposée par la fédération ou l'assureur de leur choix. Dommage et responsabilité du matériel : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance de leurs biens pendant l'épreuve.

14. ANNULATION ET MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit, de mettre une barrière horaire, de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation (en cas d'intempérie par exemple).